I. Les contraintes pour l'employé

Le télétravail est une pratique qui consiste à travailler en dehors des murs de l'entreprise (chez soi ou chez ses parents par exemple). Depuis que le virus à envahi nos vies, cette pratique est de plus en plus répandue. En effet, il empêche d'attraper le virus mais permet tout de même de travailler et de faire tourner l'entreprise malgré la crise. Ceci étant, il existe encore des problèmes qu'il faut soulever, comme la question du BYOD (Bring Your Own Device, en français «Prenez vos Appareils personnels ») dans le cadre du télétravail.

Tout d'abord, il faut savoir qu'utiliser son appareil chez soi pour son travail n'est pas obligatoire : si votre employeur vous oblige à télétravailler, il se doit de vous amener un ordinateur ou de quoi pouvoir travailler si vous ne voulez pas utiliser votre ordinateur personnel. Voici les types de contraintes possible pour l'employé et l'employeur.

Contraintes techniques :

Les contraintes peuvent venir de partout quand il est question de télétravail. Par exemple, la connexion n'est pas forcément la même pour tout le monde et certains ne peuvent pas envoyer leur travail et faire comme ils l'auraient voulus. Il se peut aussi que certaines personnes n'aient pas d'ordinateurs de bonne qualité et utilisent une version trop ancienne d'ordinateurs, ce qui peut entraîner des problèmes de stockages, de sécurité ou même encore de confort pour l'employé.

La sécurité peut aussi poser de grosses contraintes avec l'employé car il est plus actif et utilise plus souvent son ordinateur, ce qui augmente les risques d'attaque avec un ordinateur personnel souvent mal protégé (mots de passes très peu compliqués, communications non-protégées, logiciels non mis à jour, pas d'antivirus professionnel).

Contraintes environnementales :

Il existe également des contraintes liées à l'environnement de l'employé. Par exemple, le fait que l'ordinateur soit le même pour le travail et pour la vie personnelle peut causer de nombreux problème. Répondre à un e-mail, jouer ou encore aller sur différents réseaux sociaux peut être une distraction dont l'employé aura du mal à se passer.

II. Les contraintes pour l'employeur

Contrainte de gestion :

Il peut y avoir des problèmes avec l'entreprise, quand la gestion de parc est compliquée. En effet, les système d'exploitations peuvent être différents d'un employé à un autre (Linux, Windows ou encore Mac etc.) et ainsi il est difficile de pouvoir gérer tous les ordinateur du nouveau parc informatique si ils sont si différents. Le responsable va prendre du temps à voir quels sont les ordinateurs de chacun et aura du mal à réparer les pannes de tout le monde à cause des pièces toutes différentes les unes

des autres.

Contrainte de temps et de travail :

L'employeur ne peut pas être au courant de ce que fait l'employé tant qu'il ne l'a pas envoyé et ne peut pas mettre en place de surveillance en temps de travail. De plus, un problème probable de l'entreprise serait de faire attention à ne pas donner trop de travail à ses employés, car l'employeur peut vite se dire qu'un employé travaillant à la maison est disponible tant qu'il est à la maison. Cela peut affecter le travail donné aux autres employés et le moral de l'entreprise si le travail qu'on leur donne est disproportionné.

Conclusion :

En conclusion, on peut voir qu'avoir un ordinateur de l'entreprise permet d'avoir moins de contraintes, et de résoudre un grand nombre de problèmes tels que :

- Avoir le même système d'exploitation pour éviter des problèmes de gestion de parc
- Pouvoir surveiller son employé par le biais de l'ordinateur de l'entreprise
- Permettre l'accès au travail de tous les employés, et qu'ils aient tous le même matériel
- Avoir un employé qui n'est pas distrait par l'environnement qu'apporterait son propre outil.

Sources :

- Vikidia : https://fr.vikidia.org/wiki/Syst%C3%A8me_d%27exploitation
- ZDNet: https://www.zdnet.fr/blogs/bring-it-on/byod-la-question-du-travail-hors-travail-39831324.htm
- Sage: https://www.sage.com/fr-fr/blog/teletravail-dejouer-pieges-byod/

From:
https://wiki.sio.bts/ - **WIKI SIO : DEPUIS 2017**

Permanent link:
https://wiki.sio.bts/doku.php?id=tt_contr_tech

Last update: **2021/01/04 15:31**